

ARRÊTÉ N° 65/2020

signé par
Mme Fadela BENRABIA, Préfète d'Eure-et-Loir

le 1^{er} décembre 2020

28- Préfecture d'Eure-et-Loir
SG- CCA

Arrêté portant délégation de signature au profit de Mme Nadine AUBRY,
Référente fraude départementale.

**Délégation de signature au profit de Mme Nadine AUBRY,
Référente fraude départementale**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de justice administrative et notamment ses articles R.414-1 et suivants et R.611-8-2 et suivants ;

Vu les dispositions de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 43,

Vu le décret du 30 octobre 2019, portant nomination de Mme Fadela BENRABIA, en qualité de Préfète d'Eure-et-Loir,

Vu le décret du 4 mars 2020, portant nomination de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir en date du 22 mars 2018 portant organisation des services de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu la note de service n° 16-2020 du 21 août 2020 portant nomination de Mme Nadine AUBRY, en qualité de référente fraude départementale à compter du 1^{er} septembre 2020,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRÊTE

Article 1er :

Dans le cadre de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Nadine AUBRY, référente fraude départementale, à l'effet de signer :

- les procès-verbaux de restitution volontaire d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, les procès-verbaux de refus de restitution d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, les procès-verbaux de carence de restitution,
- les attestations de remise volontaire de documents pour authentification,
- les auditions des usagers,
- les bordereaux d'envoi.

Article 2 :

M. le Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le - 1 DEC. 2020

La Préfète d'Eure-et-Loir


Fadela BENRABIA